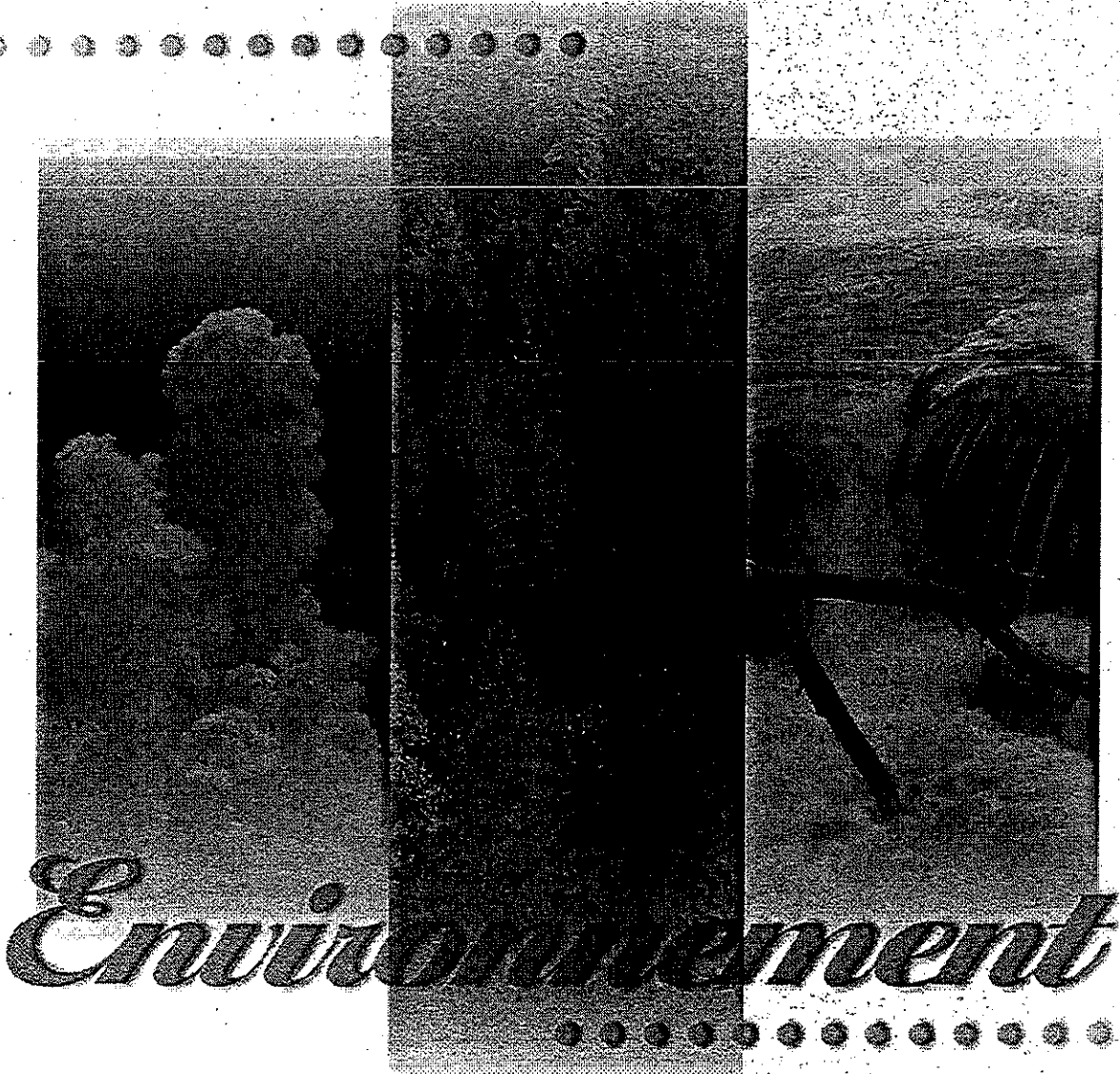


ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Questions et commentaires

**Projet de réaménagement de la route 132
à Oak Bay, Municipalité de Pointe-à-la-Croix
par le ministère des Transports**



Questions et commentaires

**Projet de réaménagement de la route 132 à Oak Bay
Municipalité de Pointe-à-la-Croix
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-373

Le 20 juin 2002

INTRODUCTION

Le présent document résulte de la consultation intra et interministérielle. Cet exercice a permis de vérifier si les éléments de la directive et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9) ont été traités d'une façon satisfaisante dans la version provisoire de l'étude d'impact « Projet de réaménagement de la route 132 à Oak Bay, Municipalité de Pointe-à-la-Croix » déposée le 25 mars 2002 par le ministère des Transports.

Les informations requises pour compléter l'étude sont présentées sous forme de questions et commentaires suivant l'ordre de présentation de l'étude d'impact.

Les réponses aux questions et commentaires peuvent être présentées dans un document complémentaire à la version provisoire ou incluses dans une version révisée de l'étude d'impact.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

1. Aménagement du territoire – Développement durable

Section : introduction

Comment le projet s'inscrit-il dans les politiques et orientations du gouvernement québécois en matière de développement durable, d'aménagement du territoire et de développement du transport ?

2. Espèces menacées ou vulnérables

Section 3.4.1.7

Depuis la consultation du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec par l'initiateur de projet, de nouvelles informations ont été consignées. Ainsi, la *sagittaire à sépales dressés*, sous-espèce des estuaires, une espèce désignée menacée et qui n'est connue au Québec qu'à Pointe-à-la-Croix, a été découverte dans la partie supérieure de l'estuaire de la rivière du Loup qui se jette dans la baie au Chêne. Ce territoire correspond à la limite occidentale de la zone à l'étude.

Pouvez-vous confirmer que cet habitat, et donc l'espèce en question, est localisé hors de la zone des travaux et que ceux-ci n'auront aucun impact sur cette espèce menacée ?

Dans le cas contraire, vous devrez proposer des mesures d'atténuation préservant l'intégrité écologique de l'habitat.

3. Ruisseau Busteed

Section 3.4.2.3

La description qui est faite de cet élément, de même que les photos annexées, permettent de statuer que ce cours d'eau constitue un habitat de qualité pour l'omble de fontaine et possiblement l'éperlan arc-en-ciel en période de reproduction, dans la section aval, tout près de la confluence avec la rivière Ristigouche.

Les travaux reliés à la traverse de ce cours d'eau prévoient l'installation d'un ponceau de béton de 70 m de long enfoui sur 10 % de sa hauteur, ce qui devrait permettre de recréer un lit naturel au fond du ponceau.

La longueur prévue du ponceau peut constituer un obstacle à la migration des poissons, même si un lit naturel s'y est reconstitué en raison du fait que les matériaux y sont généralement de petite dimension, ce qui n'offre pas ou peu d'habitats de repos. Les poissons qui s'y engagent doivent donc franchir d'un seul trait toute la longueur du ponceau, ce qui, sous certaines conditions d'écoulement, s'avère impossible à réaliser.

Il existe des infrastructures permettant de conserver un vrai lit naturel (ponceau en arche) et qui offre une alternative au tuyau sans obligatoirement construire un pont.

Le ministère des Transports (MTQ) peut-il envisager d'utiliser ce type d'infrastructure pour le ruisseau Busteed ?

4. Caractéristiques socioéconomiques

Section 3.5.1, p. 61

Les données du recensement de 2001 de Statistique Canada sont maintenant disponibles. Pouvez-vous présenter la mise à jour de ces données ?

Tableau 3.12

Selon les données obtenues par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) auprès de Statistique Canada après le recensement de 1996, la population de la Gaspésie s'élevait à 105 174, votre tableau fait mention d'une population de 91 372. Est-ce que les chiffres et la source de votre tableau sont exacts ?

5. Création d'emplois

Section 3.5.1

Est-ce que les appels d'offres favorisent l'attribution de la réalisation des travaux à des entrepreneurs locaux ?

6. Cyclisme

Section 3.5.3.4

Le MTQ peut-il développer davantage sur la façon dont le projet améliorera la sécurité des cyclistes et pourra s'inscrire dans le projet interrégional de la Route verte ?

7. Climat sonore

Section 3.5.6

Pourrait-on obtenir les données de base utilisées pour valider le modèle de prédiction ?

De plus, on constate que plusieurs résidences dépassent le seuil d'acceptabilité de 55 dBA Leq(24h) ; malgré la Politique sur le bruit routier du MTQ, y a-t-il des mesures d'atténuation qui pourraient être envisagées pour améliorer la situation ?

8. Remblayage d'une zone humide

Le **Tableau 5.2** (page 100) pour le choix de la variante mentionne que la variante centre est celle qui aura le moins d'impacts sur les zones humides puisqu'une seule est touchée par le projet.

Est-ce celle située à proximité de la Pointe au Chêne, extrémité du marais d'Oak Bay dont il est question à la section 7.2.3.5 (p. 110) ? Sinon, la situer géographiquement et indiquer quelle superficie fera l'objet de remblayage.

9. Déblais / remblais

Selon le **tableau 5.2** de la page 100, il y aura environ 52 000 m³ de matériaux excédentaires. De quelle façon disposerez-vous de ces matériaux ?

10. Données non concordantes

Section 7.2.4

Les chiffres inscrits au total du **tableau 7.1**, aux pages 110-111, ne sont pas les mêmes que dans la description textuelle de la section 7.2.4. Le tableau fait mention de 7,4 ha d'agricole, de 1,5 ha de friche et de 5 ha de boisé, tandis que le texte mentionne plutôt 9.8 ha de boisé, 1,5 ha de friche et 2.2 ha agricole. Expliquer cette différence.

11. Chêne rouge

Section 7.2.4

Le chêne rouge est une essence forestière à l'état de relique en Gaspésie, sa distribution y est très localisée. Le secteur à l'étude est une des principales localités où

l'essence est présente, ce qui représente une certaine valeur patrimoniale et un apport à la diversité biologique du territoire qui est non négligeable.

Aussi, afin de maximiser la conservation de l'intégrité des peuplements ou des spécimens de grande taille (plus de 20 cm) et advenant leur présence, le MTQ peut-il s'engager à les garder en place lorsque possible?

12. Programme de suivi et de surveillance

Section 7.3.2.4

L'étude d'impact mentionne, à la page 117, qu'une campagne d'échantillonnage des puits d'eau potable (4 artésiens et 1 de surface) a été réalisée en 1999 afin de connaître la qualité de l'eau dans la zone à l'étude. Pouvez-vous localiser géographiquement l'emplacement de ces puits et indiquer s'il s'agit des mêmes puits identifiés à risque à la section 10.1 (page 151) et qui feront l'objet d'un suivi (étude détaillée) tel qu'indiqué à la **section 7.3.2.4**.

13. Impacts temporaires et mesures d'atténuation

Section 7.3.3

Est-ce que le réaménagement de la route exigera des travaux de dynamitage ?

Si oui, quelles sont les mesures prévues afin de prévenir l'exposition accidentelle des résidents au monoxyde de carbone lors des travaux, ainsi que les autres mesures pour éviter ou minimiser les impacts de cette activité (bruit, vibrations, etc.) ?

14. Impacts temporaires et mesures d'atténuation

Section 7.3.3 : Véhicules d'urgence

Quels sont les impacts potentiels des travaux routiers sur la circulation des véhicules d'urgences et des autobus scolaires et quelles sont les mesures temporaires qui seront prises afin de les atténuer pour assurer le maintien de la circulation de ces véhicules ?

15. Abandon du corridor actuel

Section 7.4.3 (page 128)

Quel est l'échéancier prévu pour effacer l'empreinte visuelle et recréer une continuité dans le paysage, en restaurant le corridor actuel à l'aide des mesures précisées à la section 7.4.3.1 de l'étude d'impact ?

16. Plan régional de mesures d'urgence

Section 8

L'étude d'impact décrit la structure d'intervention en urgence et les modes de communication avec l'organisation de sécurité civile externe, mais ne fait pas mention des diverses situations possibles et probables, des équipements disponibles et des moyens prévus pour alerter efficacement les personnes menacées par un sinistre. Pouvez-vous fournir ces informations ?

17. Mesures d'urgence

Section 8.1 (page 143)

Cette section décrit l'organisation des mesures d'urgence au MTQ pour la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Il y est mentionné divers coordonnateurs en sécurité civile. S'agit-il du personnel du MTQ ou de la Direction de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique ?

18. Échéancier

Quel est l'échéancier prévu pour la réalisation du projet ? SVP, énumérer les principales activités préparatoires, de construction et les opérations prévues de même que le moment de leur réalisation.

19. Plan de communication

Comment les résidants de la zone touchée par le projet seront-ils informés de la nature et de la tenue des travaux à venir ?

20. Voie de virage

L'aire d'extraction, propriété de Pavage Beau bassin, est une des activités générant un certain flux de camions dans le secteur. Une voie de virage afin de faciliter l'accès des camions à ce site et de conserver la fluidité du trafic pourrait-elle être aménagée ?

Élaborer sur les possibilités d'un tel aménagement.

Danielle Dallaire
Chargée de projet